

Mairie de Montsoult

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT Rue de Villaines N°69/2016

Le Maire de la Commune de Montsoult,

- ➤ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- > Vu le Code de la Route,
- > Vu le Code de la Voirie Routière,
- ➤ Vu le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- ➤ Vu la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle su la signalisation routière (signalisation temporaire),
- ➤ Considérant que l'entreprise STPE 20 avenue Fief Parc d'Activités des Béthunes Saint-Ouen-L'Aumône 95060 CERGY doit procéder au remplacement de la conduite d'eau potable, dans la rue de Villaines,
- > Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

ARRÊTE:

Art.1^{er}: À compter du lundi 9 janvier 2017 et pour toute la durée des travaux, il sera interdit de stationner de part et d'autre du chantier; la circulation sera alternée par feux tricolores; la vitesse sera réduite à 30km/h aux abords du chantier.

- Art. 2 : L'entreprise STPE chargée des travaux assurera, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation règlementaire et appropriée.
- Art. 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.
- Art. 4 : <u>Le remblaiement et la réfection définitive se feront obligatoirement dans la durée de l'intervention et devront être en adéquation avec l'existant.</u>
- Art. 5 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.
- Art. 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoult
 - > Centre de Secours des Pompiers de Domont
 - > Entreprise STPE

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoult.

Fait à Montsoult, le 23 décembre 2016 Le Maire,

Le iviaire,

Elie MELLUL

Rendu exécutoire le 23/12/2016 Affiché le : 26/12/2016

Le Maire,

Elie MELLUL

Téléphone : 01 34 08 31 30 - Télécopie : 01 34 69 94 70

Site Internet : www.mairie-montsoult.fr